

# 2015-2020 : les principales échéances pour les communautés

Les textes législatifs récemment promulgués ont alourdi un calendrier déjà chargé pour les communautés. *Intercommunalités* vous propose un tour d'horizon des principales échéances en matière de transferts de compétences, adoption et mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), adoption des schémas régionaux, etc.

## Septembre-octobre 2015

- SDCI** ▶ Présentation par les préfets du projet de SDCI devant les CDCI.
- ▶ 10 septembre : entrée en vigueur de l'obligation d'élaborer un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets.

## 31 octobre 2015

- SDCI** ▶ Date limite de présentation par les préfets du SDCI devant les CDCI.

2015

## 1<sup>er</sup> octobre 2015

- ▶ Date limite de transmission du projet de schéma de mutualisation aux communes pour avis simple.
- ▶ Notification des arrêtés de projet de périmètre pour la mise en œuvre du SRCI en Île-de-France.

## 31 décembre 2015

- ▶ Date limite d'adoption du schéma de mutualisation par le conseil communautaire.
- SDCI** ▶ Fin de la consultation des collectivités sur les projets de SDCI (deux mois à compter de la présentation du projet en CDCI).

2016

## 1<sup>er</sup> janvier 2016

- ▶ Création de la Métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux.

## 31 mars 2016

- SDCI** ▶ Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars : travaux de la CDCI.
- SDCI** ▶ Date limite d'adoption des SDCI.

## 15 juin 2016

- SDCI** ▶ Date limite de notification des arrêtés de projet de périmètre pour la mise en œuvre des SDCI.

## 29 août 2016

(au plus tard, selon la date de notification des arrêtés de projet de périmètre)

- SDCI** ▶ Les communes disposent de 75 jours pour donner leur accord sur le projet de périmètre qui leur a été notifié. Les communautés disposent du même délai pour rendre un avis simple. Dans les deux cas, leur avis est réputé favorable passée cette échéance.

## 31 décembre 2016

- SDCI** ▶ Date butoir de mise en œuvre des SDCI.
- ▶ Conventions entre département et métropole pour organiser des délégations ou transferts de compétences.
- ▶ Date limite d'adoption des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).
- ▶ Date limite d'adoption des plans climat-air-énergie territoriaux dans les communautés de plus de 50 000 habitants.

## 7 février 2017

- ▶ Date limite d'adoption des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets.

2017

## 1<sup>er</sup> janvier 2017

- ▶ Date limite de transfert à titre obligatoire, dans les communautés de communes et d'agglomération, des compétences « développement économique » en intégralité (politique locale du commerce soumise à l'intérêt communautaire), « collecte et traitement des déchets » et « aires d'accueil des gens du voyage ». Pour les communautés issues de fusions ou créées postérieurement à la date de publication de la loi NOTRe, les compétences sont transférées dès leur création.
- ▶ Possibilité de transfert à titre optionnel, dans les communautés de communes et d'agglomération, de la compétence « maisons de services au public ». Pour les communautés issues de fusions ou créées postérieurement à la date de publication de la loi NOTRe, les compétences sont transférées dès leur création.
- ▶ Transfert des compétences « habitat » et « aménagement de l'espace » à la Métropole du Grand Paris.
- ▶ Fin des financements apportés par les départements aux structures qu'ils ont créées ou auxquelles ils participent dans le champ du développement économique.
- ▶ Transfert aux régions de la compétence « transports non urbains, réguliers ou à la demande ».



© JEFF PACHOUD / AFP